

Compte-rendu du conseil municipal - 8 avril 2015 -



Commune de Saint Paul de Jarrat

* * *

L'an deux mille quinze, le huit du mois d'Avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué le 3 Avril 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de **Monsieur Michel TARTIE**, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

↳ Présents :

- **TARTIE Michel, Maire**

(Par ordre alphabétique)

- AUTHIE Mireille, CARALP Catherine, DO RIO Nathalie, DURCHON Christelle, FORESTIER Nathalie, MAURY Nathalie, MOIOLA Laetitia, HERNANDEZ Jean-Jacques, LABEUR Hubert, LIMA Charles, MIGALLON Bastien, MILESI Christian, PEDOUSSAT Christian

↳ Absent représenté : Monsieur Christian PEDOUSSAT donnant pouvoir à Madame Mireille AUTHIE.

↳ Absent non représenté : Monsieur Jean-Christophe BONREPAUX

↳ Mademoiselle Laetitia MOIOLA est nommée secrétaire de séance.

En ouverture de séance Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la démission de Monsieur Laurent AUTHIE pour des raisons d'ordre privé et professionnel qui ne lui permettent plus de se consacrer pleinement à sa fonction de conseiller municipal. En conséquence et conformément à ce que fixe la loi Monsieur Charles LIMA intègre le conseil municipal à sa place. A noter que Monsieur Laurent AUTHIE intégrera la commission travaux et qu'à ce titre il sera présent lors de la réunion de concertation concernant la rue Centrale. Monsieur le Maire tient à souligner l'intégrité de Monsieur Laurent AUTHIE et à le remercier pour l'engagement dont il a fait preuve.

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 9 Février 2015 sont présentées par le Maire et soumises à la signature des conseillers municipaux présents pour validation.

- Délibération 2015-07 Demande subvention pour aménagement Chemin de Ventrille.
- Délibération 2015-08 Demande de Subvention mise en conformité ERP salle des fêtes.
- Délibération 2015-09 Signature pour renégociation du loyer de la salle des jeunes.
- Délibération 2015-10 Etude équipement télé relevé G.R.D.F.
- Délibération 2015-11 Négociation contrat de gaz.

⇒ **Comptes administratifs 2014:**

Monsieur Le Maire présente les comptes de l'année 2014 :

Fonctionnement

	Dépenses	Recettes	Solde
Report 2013		46 353,40	46 353,40
Année 2014	1 149 096,45	1 284 315,19	135 218,74
Résultat 2014	1 149 096,45	1 330 668,59	181 572,14

Investissement

	Dépenses	Recettes	Solde
Report 2013	210 173,42		-210 173,42
Année 2014	336 101,09	466 795,19	130 694,10
Résultat 2014	546 274,51	466 795,19	-79 479,32

GLOBAL

	Dépenses	Recettes	Solde
Report 2013	210 173,42	46 353,40	-163 820,02
Année 2014	1 485 197,54	1 751 110,38	265 912,84
Résultat 2014	1 695 370,96	1 797 463,78	102 092,82

Faits marquants 2014 :

Déficit global début d'année = **163 820 € (cent soixante-trois mille huit cent vingt euros)**

Bénéfice global en fin d'année = **102 092 € (cent deux mille quatre-vingt-douze euros)**

Economie versus 2013 dépenses fonctionnement = **20 000 € (vingt-mille euros)**

Pas d'augmentation impôt

Baisse dotation de l'état = **8 661 € (huit-mille-six-cent-soixante-et-un euros)**

Le détail est joint en annexe.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne peut prendre au vote. Madame Nathalie Maury, soumet la validation des comptes au vote à main levée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
13	13	0	0	0	13

⇒ Budget 2015

Monsieur le Maire présente le budget 2015 construit en respectant et/ou intégrant les paramètres ci-dessous énumérés :

- Aucune augmentation des taux d'impositions.
- Intégration d'une baisse des dotations de l'Etat de plus de 25 000 € (vingt-cinq mille euros)
- Intégration d'une économie de 33 000 € (trente-trois-mille euros)
- Les investissements prévus ne seront réalisés qu'à la condition d'obtention des subventions demandées.

Fonctionnement

	Dépenses	Recettes	Solde
Report 2014		102 092,00	102 092,00
Année 2015	1 116 207,00	1 230 771,00	114 564,00
Prévisionnel 2015	1 116 207,00	1 332 863,00	216 656,00

Investissement

	Dépenses	Recettes	Solde
Report 2014	79 479,00		-79 479,00
Année 2015	475 286,00	519 245,00	43 959,00
Prévisionnel 2015	554 765,00	519 245,00	-35 520,00

GLOBAL

	Dépenses	Recettes	Solde
Report 2014	79 479,00	102 092,00	22 613,00
Année 2015	1 591 493,00	1 750 016,00	158 523,00
Prévisionnel 2015	1 670 972,00	1 852 108,00	181 136,00

Le détail est joint en annexe.

Monsieur Le Maire soumet au vote à main levée le maintien des taux d'imposition :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

Monsieur le Maire soumet au vote à main levée la validation du détail des subventions allouées aux associations présentées lors du budget :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

Monsieur le Maire soumet au vote à main levée le détail du compte 6232 pour un montant de 2 000 € (vingt-mille euros) qui intègre les dépenses pour les cérémonies du 8 Mai,

11 Novembre, Nouvelle Année et une autre manifestation. Les dépenses comprennent notamment les boissons et denrées alimentaires nécessaires aux divers buffets :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

Pour clôturer le volet consacré au budget 2015, budgets de fonctionnement et d'investissement sont soumis au vote à main levée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Tarif location salle d'exposition** :

Monsieur le Maire soumet à réflexion la possibilité de louer la salle d'exposition pour des réunions ou petites manifestations (séminaires, vernissage, ...).

Au regard de sa situation et de l'équipement dont elle dispose cette salle ne sera pas proposée à la location pour des événements festifs. Aux termes d'échanges les tarifs de location de la salle d'exposition sont définis comme suit :

- 75 euros par jour pour les habitants de la commune / 150 euros par jour pour les extérieurs ;
- Gratuité pour les associations siégeant à Saint Paul de Jarrat / 100 euros par jour pour les associations extérieures à la commune.

Par ailleurs, une caution unique de 500 euros sera exigée en cas de location.

Les tarifs présentés ci-dessus sont soumis au vote à main levée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Participation voyage pour enfant scolarisé à Tarascon** :

Suite à des problèmes sur notre école, un enfant de la commune est scolarisé à Tarascon sur Ariège. Il nous est demandé une participation financière de 45 euros liée à la participation dudit enfant à un voyage scolaire.

Monsieur le Maire soumet au vote à main levée la possibilité que la commune assume les 45 euros de participation :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	12	0	0	2	14

⇒ **Délibération reprise de sépultures sans concession:**

Après avoir débuté la procédure de reprise pour les concessions en mauvais état, nous allons commencer la procédure pour les sépultures sans concession.

Le lancement de ladite procédure est soumise au vote à main levée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Délibération supprimant les concessions perpétuelles :**

Les concessions perpétuelles existantes ne sont aucunement remises en cause, elles resteront perpétuelles. Néanmoins, la commune ne souhaite plus délivrer de concessions perpétuelles et s'arrêter à un maximum de 50 ans à compter du jour d'acquisition.

La suppression des concessions perpétuelles est soumise au vote à main levée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Tarifs des concessions au m² :**

La reprise des anciennes concessions va entraîner la récupération de surfaces diverses et surtout qui ne correspondront pas aux surfaces habituelles prévues dans les tarifs actuels appliqués par la commune. Afin de faciliter les ventes il apparait plus judicieux de fixer un prix au m².

Tarifs actuels : Quelque soit la durée

	Prix	M ²	Prix / m ²
Tombe	200	3,5	57,14
Caveaux	350	6,4	54,69

Nouvelle proposition prix au mètre carré

	15 ans	30 ans	50 ans
Tombe	25,00	50,00	80,00
Caveaux			

Simulation 15 ans

	Prix	M ²	Prix / m ²	Arrondi à
Tombe	25,00	3,5	87,50	90,00
Caveaux	25,00	6,4	160,00	160,00

Simulation 30 ans

	Prix	M ²	Prix / m ²	Arrondi à
Tombe	50,00	3,5	175,00	180,00
Caveaux	50,00	6,4	320,00	320,00

Simulation 50 ans

	Prix	M ²	Prix / m ²	Arrondi à
Tombe	80,00	3,5	280,00	280,00
Caveaux	80,00	6,4	512,00	510,00

Le nouveau prix au m² est soumis au vote à main levée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	12	0	0	2	14

⇒ **Achat terrain Galy** :

Afin de mettre en place dans le futur une passerelle pour sécuriser la circulation des enfants de l'école vers le stade, le parc et même la bibliothèque, la commune envisage d'acquérir deux parcelles non constructibles qui se situent en face du City Stade de l'autre côté du Scios au prix de 1€ / m², soit au prix total de 7 330 € (sept mille trois cent trente euros), ramené à 7 000 €. Un particulier souhaiterait également se porter acquéreur et serait d'accord d'octroyer à la commune, si tant est que la vente soit conclue avec lui, un passage aux fins de réalisation du projet. Cette proposition permettrait à la commune de ne rien dépenser.

Après échanges et débat, au regard du coût de cette parcelle et attendu qu'elle pourrait être éventuellement utilisée à d'autres fins dans le futur il apparait judicieux que la commune procède à l'achat de cette parcelle.

Monsieur le Maire soumet au vote à main levée l'achat de ladite parcelle par la commune :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Récupération canal de tuilerie** :

Il est prévu depuis plusieurs années que la commune récupère ce canal car il ne sert plus. A noter que c'est la Mairie qui en assure l'entretien et que lorsqu'il y a de l'eau à l'intérieur par fortes pluies cela pose des problèmes au niveau des maisons de la Cité Prat Grand qui se situent en bordure.

Les propriétaires du canal sont d'accord pour le céder à la commune pour l'Euro symbolique, les frais notariés restants néanmoins à sa charge.

L'acquisition du canal de la Tuilerie par la commune est soumise au vote à main levée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Délibération GRDF pour branchement Mr PINCEMIN** :

Afin de connecter le gaz chez Monsieur PINCEMIN, G.R.D.F.¹ a besoin de passer sur la place de la salle des fêtes.

¹ Gaz Réseau Distribution France

L'acceptation d'un passage sur la place de la salle des fêtes aux fins de raccordement du gaz chez Monsieur PINCEMIN est soumise au vote à main levée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Délibération remboursement Mairie de Nalzen**

La Mairie de Nalzen ne nous avait pas informés que deux enfants scolarisés à Saint Paul de Jarrat et habitant à Nalzen avaient quitté leur commune. Nous avons conséquemment facturé une année entière et la commune de Nalzen demande donc un avoir afin de ne supporter que la charge correspondante.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Adhésion au P.N.R.²** :

Nous ne sommes pas dans le périmètre du P.N.R. mais nous sommes néanmoins frontaliers. Nous avons donc la possibilité d'adhérer au P.N.R. pour un montant de 1.28€ par habitant soit environ 1658 € pour la commune. Cette adhésion nous permettrait de bénéficier de certains avantages qui auraient pour conséquence la récupération des 1658€ engagés, voir même plus.

En effet le P.N.R. peut nous accompagner sur l'organisation de course en montagne en fournissant des gobelets, ru balises, et autres éléments gratuitement. Ils peuvent également nous aider sur les économies d'énergie. D'autre part ils subventionnent certains travaux comme l'aménagement de points propriété et peuvent nous accompagner sur le 0 phyto qui sera obligatoire en 2020, sur le développement du marché, ...

L'adhésion au P.N.R. dure 5 ans. Si tant est que notre commune y adhère, un bilan annuel sera fait pour évaluer les avantages et bénéfices dégagés.

L'adhésion de la commune au P.N.R. est soumise au vote à main levée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Renégociation prêt crédit agricole** :

Le Crédit Agricole nous fait une proposition de renégociation sur 18 ans et non pas sur une durée plus courte car notre C.A.F³ reste faible pour se permettre de réduire la durée des prêts.

² Parcs Naturels Régionaux

³ Capacité d'AutoFinancement

La finalité de cette proposition est différente. Elle permet de diminuer les annuités de remboursement et donc de dégager de la C.A.F. Elle fixe les I.R.A.⁴ à un taux bien plus bas qui peut permettre, dans le futur, de rembourser par anticipation sans pénalité. Sur les simulations actuelles nous étions à plus de 120000 € d'I.R.A.

Par contre, si nous ne remboursons pas par anticipation le prêt elle peut générer un surcoût par rapport aux prêts actuels de 50 000€ pour 3 ans de remboursement supplémentaires et tout de même 14 000 € de diminution d'échéance annuelle soit un poumon supplémentaire au vue de notre situation très tendue.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Résultat renégociation gaz de ville :**

CONCLUSION MARCHE GAZ DE VILLE

Période 01/03/15 au 30/06/2018	Coût global TTC	ECART €	ECART %
Fournisseur 1	27 340		
Fournisseur 2	27 546	206	0,75%
Fournisseur 3	28 821	1 481	5,42%
Fournisseur 4	28 920	1 580	5,78%
Fournisseur 5	29 629	2 289	8,37%
Fournisseur 6	30 185	2 845	10,41%
Fournisseur 7	Offre pas satisfaisante		

+ remise année 1 de 1287 € (coût des abonnements)

Période	Prix / Kw TTC	ECART €	ECART %
1/1/2012 au 31/12/14	0,06652		
1/3/2015 au 30/06/18	0,05420	0,01232	22,73%

En absorbant 3% augmentation taxes état

Economie possible entre 2014 et 2015	Prix / Kw TTC	ECART €	ECART %
COUT ACTUEL	30 967		
TOTAL GAZ	27 340	3 627	13,27%
Dont école St Paulet	1 601		
Dont 13 rue centrale	1 153		
TOTAL GAZ mini	24 587	6 380	20,60%

En absorbant 3% augmentation taxes état

En absorbant 3% augmentation taxes état

⁴ Indemnités de Remboursement Anticipé

⇒ Résultat renégociation gaz en cuve

Fournisseur	Durée contrat	Prix valable	Citerne capacité	Cauton citerne	Raccordement	Location par an	Prix/T bloqué	Prix/T après	Remise Tère liv	Cout HT sur 5 ans	Conso 2014	Nouveau coût	Ecart en €	ECART %	Coût par an	Economie par an
Fournisseur 1	5 ans	1 an	1750	200	0	0	900	1 050	1 000	50 133,40	7,336	36 413,60	13 719,80	27,37%	10 026,68	2 744
Fournisseur 2	5 ans	1 an	1100		500	110	850	1 050	2 000	50 133,40	7,336	34 629,60	15 503,80	30,93%	10 026,68	3 101
Fournisseur 3		1 an					1 067	1 057		50 133,40	7,336	38 844,12	11 289,28	22,52%	10 026,68	2 258

CONCLUSION MARCHE GAZ CITERNE ANTRAS V1

Fournisseur	Durée contrat	Prix valable	Citerne capacité	Cauton citerne	Raccordement	Location par an	Prix/ tonne	Prix/T après	Remise Tère liv	Cout HT 2014	Conso 2014	Nouveau coût	Ecart en €	ECART %	Coût par an	Economie par an
Fournisseur 1	5 ans	1 an	1000	100	0	0	900	1 050	0	11583,85	1,533	7 818,30	3 765,55	32,51%	2 316,77	753
Fournisseur 2	5 ans	1 an	1000		0	80	850	1 050	0	11583,85	1,533	8 141,65	3 442,20	29,72%	2 316,77	688
Fournisseur 3		1 an					1057	1057	0	11583,85	1,533	8 101,91	3 481,95	30,06%	2 316,77	696

PROPOSITION VERSION 3

CONCLUSION MARCHE GAZ CITERNE COMPLEXE SPORTIF V1

Fournisseur	Durée contrat	Prix valable	Citerne capacité	Cauton citerne	Raccordement	Location par an	Prix/T bloqué	Prix/T après	Remise Tère liv	Cout HT sur 5 ans	Conso 2014	Nouveau coût	Ecart en €	ECART %	Coût par an	Economie par an
Fournisseur 1	5 ans	1 an	1750	200	0	0	900	1 050	1 200	50 133,40	7,336	35 443,32	14 690,08	29,30%	10 026,68	2 938
Fournisseur 2	5 ans	2 ans	1100		500	110	950	1 050	2 000	50 133,40	7,336	35 596,80	14 536,60	29,00%	10 026,68	2 907
Fournisseur 3		1 an					1 067	1 057		50 133,40	7,336	38 844,12	11 289,28	22,52%	10 026,68	2 258

CONCLUSION MARCHE GAZ CITERNE ANTRAS V1

Fournisseur	Durée contrat	Prix valable	Citerne capacité	Cauton citerne	Raccordement	Location par an	Prix/ tonne	Prix/T après	Remise Tère liv	Cout HT 2014	Conso 2014	Nouveau coût	Ecart en €	ECART %	Coût par an	Economie par an
Fournisseur 1	5 ans	1 an	1000	100	0	0	900	1 050	0	11583,85	1,533	7 657,34	3 926,52	33,90%	2 316,77	785
Fournisseur 2	5 ans	2 ans	1000		0	80	950	1 050	0	11583,85	1,533	8 141,65	3 442,20	29,72%	2 316,77	688
Fournisseur 3		1 an					1057	1057	0	11583,85	1,533	8 101,91	3 481,95	30,06%	2 316,77	696

Une offre encore plus basse est attendue. Monsieur le Maire propose que le conseil municipal lui délègue le pouvoir de signer tout nouveau contrat **à la condition qu'il permette une économie de 25% minimum** :

Nbre votants	Pour	Contre	Nul	Abstention	TOTAL
14	14	0	0	0	14

⇒ Renégociation tarifs électricité :

La plupart des fournisseurs ne veulent renégocier que les tarifs jaune et vert. Nous n'avons donc que l'école qui est concernée par l'ouverture des marchés.

Trois possibilités s'offrent à nous en matière de renégociation :

1°) Intégrer la négociation qui va être réalisée par le SDCEA⁵ et ainsi les volumes négociés seront plus importants et le prix sera normalement plus intéressant.

2°) Négocier directement le prix mais avec un seul tarif nous n'aurons que peu de poids. En conséquence nous pourrions essayer d'intégrer les tarifs bleus mais cela sera très compliqué au regard des premiers contacts que Monsieur le Maire a pu établir.

3°) Demander au SDCEA de négocier le prix du tarif jaune et essayer en parallèle de négocier le prix des tarifs bleus.

⁵ Syndicat Départemental des Collectivités Électrifiées de l'Ariège

La 3^{ème} possibilité semble la plus appropriée et est soumise au vote à main levée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Prothèse auditive :**

L'une des employées a pu bénéficier d'une subvention du FIPHFP pour l'achat de prothèses auditives dans le cadre des mesures d'accompagnement dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Cette subvention sera versée à la Mairie pour couvrir le restant dû à l'audioprothésiste qui a livré les prothèses il y a un an (début de ce dossier).

Nous devons voter la création d'une ligne budgétaire supplémentaire pour pouvoir percevoir cette subvention de 3159.16 € et la reverser dans son intégralité à l'audioprothésiste. Cette opération est totalement neutre financièrement, la recette couvre la dépense.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Demande terrain pour Association Agility :**

Une association a sollicité de la part de la commune la mise à disposition d'un terrain pour faire de l'accompagnement aux propriétaires de chien. Les prestations dispensées par cette association ne sont pas du simple dressage mais s'inscrivent dans une visée générale d'éducation canine.

Cette association organiserait également un ou des concours d'Agility.⁶ Parmi les terrains qui ont été proposés à cette association le plus approprié apparaît être celui qui se situe dans le prolongement du stade. A noter que l'entretien dudit terrain et la mise en place d'une clôture revient intégralement à la charge de l'association.

La mise à disposition de ce terrain est soumise au vote à main levée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Changement fonctionnement raticide et chats :**

Jusqu'à présent du raticide était distribué à la population. La population de rongeurs étant sous contrôle Monsieur le Maire propose de stopper cette distribution. En revanche, la commune n'a actuellement aucun contrôle sur les chats errants qui prolifèrent. Si rien n'est entrepris pour remédier à cet état de fait ce phénomène va incontestablement prendre de l'ampleur et entraîner des nuisances grandissantes.

Par ces constats, Monsieur le Maire propose d'utiliser la somme d'ordinaire allouée à l'acquisition de raticide pour remédier au problème de la prolifération des chats errants.

⁶ L'agility est un sport canin, dans lequel le chien évolue sur un parcours d'obstacles sous la conduite de son maître. L'agility est avant tout un jeu. C'est aussi un sport qui rapproche le chien du maître.

Pour ce faire il s'agira à la fois de sensibiliser de façon ciblée certains habitants et d'effectuer, si besoin, des trappages des chats et des chattes afin de les faire stériliser.

Actuellement des négociations sont menées auprès de plusieurs vétérinaires pour obtenir des prix compétitifs. Parallèlement Madame Nathalie FORESIER s'est rapprochée d'associations pouvant octroyer des subventions à la commune pour la gestion des populations de chats errants.

Les trappages de chats ne seront organisés qu'en cas de nécessité mais préalablement il s'agit de mener les négociations en cours à leur terme.

Afin de réaliser des économies tout en améliorant la qualité de prestation, la commune envisage de changer de refuge pour animaux à compter de l'année prochaine.

Le trappage des chats errants aux fins de contrôle de la population des chats errants est soumis au vote à main levée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

La rupture de contrat avec le refuge de Pamiers au profit d'un nouveau contrat avec le refuge de Mirepoix est soumise au vote à main levée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Rupture de bail :**

Une locataire ne paye plus ces loyers malgré un effacement de dette survenu l'an dernier. Cette dernière a repris un temps le paiement des loyers puis a à nouveau cessé. En conséquence la commune l'a mise en demeure de payer l'intégralité des loyers manquants par voie d'huissier avant fin mai 2015.

La poursuite de la procédure, si tant est que les loyers ne soient pas entièrement réglés au terme du délai légal de 2 mois, est soumise au vote à main levée :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
14	14	0	0	0	14

⇒ **Désignation des jurés d'assise (6)**

Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assise sur bases des listes électorales. Les désignés sont :

- PEDOUSSAT Marie
- GONCALVES Philippe

- TEBAR Henri
- MARROT Christophe
- JUNG DUPOUX Romain
- GIRABET Marina

⇒ **Questions / informations diverses :**

- **Ecole de Saint Paulet** : Le bornage ayant été signé il n'y a plus d'obstacle nous concernant, à la vente de l'école de Saint Paulet au Docteur DURLIAT.
- **Rue Centrale** : Des nuisances de tout ordre sont signalées au niveau de la rue centrale. Parcage anarchique de véhicules entravant la circulation des véhicules et des piétons, excréments canins, ... ces problèmes d'incivilités seront abordés lors de la réunion de concertation concernant la Rue Centrale.
- **Eglise** : la petite cloche dysfonctionne. L'entreprise ESTAQUE sera appelée à intervenir pour y remédier.

La séance est levée à 23h30